

Conseil Communautaire en date du 17 juin 2019

A la salle des fêtes à Burgille

Délégués présents :

Mmes BELLENEY (Avrigney-Virey), VEFOND (Courcuire), HUOT (Emagny), LACOUR (Hugier), JULIEN (Le Mouterot), CARREZ (Moncley), CUINET (Tromarey)
M. DUMONT (Beaumotte-les-Pin), , DUPONT (Berthelange), LUCOT (Bonboillon), PAULIN (Bresilley), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), HOERNER (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER (Chancey), HUDELOT (Chevigney-sur-l'Ognon), BALLOT Noël (Chenevrey et Morogne), SIMON (Corcelles-Ferrières), POURET (Corcondray) , HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney), PHILIBEAUX (Cult), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), MIGNEROT (Gezier et Fontenelay), PINASSAUD (Jallerange), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), VITTOT (Lantenne-Vertière), COLLAS (Malans), BALLOT Vincent (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay), FASSET (Marnay), AUBRY (Mercey-le-Grand), M. BEURAUD (Montagney), GEANDREAU (Placey), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET Dominique (Sauvagney), MARCHAL (Sornay), FERRER (Villers-Buzon).

Absents :

M. HENRIET, PELOT, CLERGET, BAUDRY-VIEILLARD, PETIGNY

Absents excusés :

M. RENAUDOT, BELLENEY, RIETMANN, ABISSE,
M. GAILLARD pouvoir à M. MALESIEUX
M. GLORIEUX pouvoir à M. DECOSTERD
Mme ANTOINE pouvoir à M. AUBRY
Mme BOUCHASSON pouvoir à M. BALLOT
M. MEUTELET remplacé par sa suppléante Mme CARREZ
M. DUCRET Pascal par son suppléant M. DUCRET Dominique
M. THEUREL remplacé par sa suppléante Mme JULIEN
M. GARCIA remplacé par son suppléant M. HUDELOT
M. JOSSELIN remplacé par son suppléant M. BALLOT Noël
M. VARLET remplacé par son suppléant M. PINASSAUD
M. REIGNEY remplacé par son suppléant M. GEANDREAU

Secrétaire de séance : HUOT Suzanne

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 27 mai 2019.

Approuvé à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance du 17 juin 2019 :

- Power point de présentation du programme du projet d'extension du groupe scolaire et de l'accueil de loisirs à Emagny
- Document préparatoire préalable

- Diaporama de l'analyse DDFIP présentée au bureau du 18-03-2019
- Circulaire de la préfecture relative à la recomposition des Conseils Communautaires
- Fiche méthodologique (préfecture) sur la recomposition des Conseils Communautaires
- Présentation du PROJET de l'atelier 6B dans le cadre du PACK culturel 70

✓ **Présentation de l'étude DDFIP**

Le président présente le diaporama qui avait été présenté par les services de la DDFIP lors du bureau du 18 mars 2019.

Il rappelle que des hypothèses ont été posées en liaison avec la CC et que la projection a été faite jusqu'en 2023. Le rapport s'attache à analyser : les marges de manœuvre de la CC, la situation financière prospective de la CC sans projet d'investissement et la situation financière prospective de la CC selon trois scénarii d'investissements.

La CC bénéficie d'une situation financière saine mais dispose de marges de manœuvre limitées pour financer les investissements. L'analyse se base sur le budget principal de 2014 à 2017.

Malgré des dépenses d'investissements contenues, un autofinancement net positif et l'absence de recours à l'emprunt, la structure financière de la CC tend à s'altérer. Le fonds de roulement passe de 1 516 K€ en 2014 à 1 276 K€ en 2017 (1.215 k€ en 2018).

Le président dit ce qui n'est pas tout à fait vrai car il y a eu reprise d'emprunts en fonction des prises de compétences et suite à l'intégration des nouvelles communes récemment.

Dans l'analyse, cela s'explique par l'impact du solde du Budget Annexe « zone d'activités » (453 k€ fin 2017) => mobilisation de ressources. La vente des terrains aménagés permettra en revanche de rétablir la situation. Le président précise qu'il y aura néanmoins un déficit sur cette 1^{ère} tranche de travaux car le solde de terrains à vendre est de 100 K€.

Le fonds de roulement ne constitue pas une réserve suffisante pour financer des investissements importants.

L'analyse financière prospective s'attache à maintenir un fonds de roulement minimum de 800 K€ en fin d'exercice ce qui permet de conserver des marges de manœuvre en matière de trésorerie.

Une comparaison des taux de la CC par rapport aux taux moyens nationaux de CC de même strate de population (et non de compétences équivalentes) est présentée. Il est fait application des bases CC aux taux moyens nationaux. En appliquant les taux moyens nationaux, la CC disposerait de produits de la fiscalité directe locale moindres ce qui ne donne une marge de manœuvre assez restreinte en matière de fiscalité.

Le président évoque la baisse du CIF de 0,53 à 0,31 en 2018. Lors de l'étude sur le passage à la FPU il avait évoqué une baisse significative du taux de CIF sur les 2 années suivantes.

Il précise que la compétence eau et assainissement n'entre pas dans le champ de l'étude, la CC ayant pour objectif un équilibre strict de ces services.

L'analyse repose sur une hausse de 14,6 % des charges de fonctionnement entre 2017 et 2023. Compte tenu des résultats de 2018, la mission a retenu une progression linéaire de 14,6 % soit 2,3 % de 2018 à 2023. Les dépenses d'équipement courantes sont estimées à 100 000 euros compensées par 30 000 euros d'aides et de FCTVA.

A fiscalité constante, l'augmentation des produits de fonctionnement anticipée est de 4,16%.

Les produits de la fiscalité passent de 2 229 K€ en 2017 à 3 126 K€ en 2018. En déduisant les attributions de compensation, le gain net pour la CC est de 30 K€.

Par hypothèse, l'évolution attendue des produits de fonctionnement repose sur une stabilité des dotations, une fiscalité constante (aucun « effet taux »), une diminution des loyers Hardex (sur 2018 uniquement), une hausse des taux de la fiscalité directe locale n'est prévue que pour la simulation avec projets d'investissement.

Ainsi, dans le cadre d'un scénario hors projet, la situation financière demeure saine mais est fragilisée par la progression prévue des charges. La CC disposerait de faibles excédents pour le financement des projets d'investissements jusqu'en 2019. A partir de 2020, la CC ne disposerait plus de marge de manœuvre permettant d'autofinancer même partiellement de nouveaux investissements.

Pour les 3 scénarii proposés, le programme d'investissement envisagé par la CC nécessite un effort financier important sur une période très courte.

Le premier scénario regroupe les investissements engagés ou obligatoires de la CC :

- l'extension du pôle périscolaire à Pin en 2018-2019 pour un coût total de 517 K€ TTC (réalisé et finalisé en 2019) ;
- l'acquisition d'un bâtiment (75 K€- réalisé en 2018) afin d'installer l'office de tourisme dans un local accessible et les travaux (150 K€ TTC) -bientôt terminés ;
- l'aménagement de deux zones d'activités à Ruffey-le-Château et à Marnay (extension) pour 4.5 millions compensés normalement par la vente des terrains aménagés ;
- les travaux pour l'accessibilité de bâtiments (318 K€ TTC) en cours et finalisés durant l'été 2019 ;
- les travaux pour les ruisseaux du Poussot, de la fontaine des Douis et de la Lanterne (222 K€ TTC) – plus d'actualité car transférés au SMAMBVO et financés par la GEMAPI;
- la réhabilitation des ponts sur l'ancienne voie ferrée (240 K€ TTC) - programmée pour fin 2019

Ce scénario constitue une dépense d'investissement de 6 millions d'euros dont 4,5 millions d'euros pour les zones d'activités.

Ainsi, l'aménagement des zones d'activités conduira à augmenter sensiblement la superficie proposée aux entreprises. Une hausse de 5 % par an des produits de la CFE et de la CVAE est retenue à partir de 2021. Cette hypothèse conduit à positionner 52 K€ de produits supplémentaires par an à partir de 2021. La CC estime que les projets augmenteront les charges de fonctionnement de 62 K€ par an dès 2019. Le président dit que cela concernait la reprise des Francas et cela ne devrait pas générer une telle augmentation.

Les investissements du scénario 1 ne conduisent pas à un besoin de financement élevé.

L'aménagement des zones d'activités crée un besoin de financement initial correspondant à l'aménagement d'une tranche, compensé ensuite par la vente des terrains aménagés à prix coûtant. Le risque financier doit ainsi être limité par un avancement du projet par tranche. En cas de mévente d'une tranche de zone d'activité, la tranche suivante ne serait pas engagée.

Le besoin de financement se concentre sur l'exercice 2019 avec un total de 1 532 K€.

La soutenabilité financière du scénario 1 est liée à la réussite du projet d'aménagement des zones d'activité et sous respect des conditions suivantes :

- la réalisation des zones d'activités par tranche pour limiter l'impact financier en cas de mévente.
- la vente des terrains aménagés à prix coûtant.
- la souscription d'un emprunt de 1,25 million d'euros maximum.
- la recherche d'actions pour limiter la hausse des charges de fonctionnement.
- l'équilibre financier des services faisant l'objet d'un transfert de compétence (notamment l'eau et l'assainissement).

Le deuxième scénario comprend les investissements du premier scénario et la construction du nouveau siège de la communauté de communes.

Ce scénario constitue une dépense d'investissement de 7,7 millions d'euros TTC dont 4,5 millions d'euros pour les zones d'activités.

Le scénario nécessite de positionner deux emprunts. L'emprunt relatif à l'aménagement des zones d'activité décrit dans le scénario 1 (1,25 million d'euros) et un emprunt pour le financement du nouveau siège de la CC.

Ces emprunts permettent de maintenir un niveau du fonds de roulement au-dessus de 800 K€ sur la période étudiée (sauf en 2020, le fonds de roulement étant de 743 K€).

Dans ce scénario, le ratio d'endettement de la CC est supérieur à la moyenne nationale entre 2019 et 2021.

Le scénario 2 est soutenable à condition que la CC mette en œuvre des actions pour limiter la hausse des charges et accroître les produits de fonctionnement.

Le troisième scénario regroupe les investissements du deuxième scénario et le bassin d'apprentissage de la natation.

La construction du pôle scolaire Lantenne-Vertière et l'extension de l'école et du pôle péri-scolaire à Emagny n'ont pas été intégrés à ce scénario afin d'analyser plus spécifiquement la soutenabilité financière du bassin de natation.

Le bassin d'apprentissage de la natation représente 4,2 millions d'euros TTC de dépenses d'investissement et 3,02 millions de ressources d'investissement (subventions et FCTVA).

Ainsi 1,2 million d'euros restent à la charge de la CC. Le scénario nécessite de positionner deux emprunts supplémentaires (à court et long terme).

Un déficit de fonctionnement du bassin d'apprentissage de la natation de 200 K€ par an est positionné à partir de l'exercice 2022.

Pour couvrir ce déficit, une hausse unique de taux de la fiscalité directe locale de 2 % est appliquée dès l'exercice 2020 représentant 53 K€ de produits supplémentaires par an. Une hausse supplémentaire semble difficilement applicable au vu des taux déjà élevés de la CC.

Les impacts du scénario 3 conduisent à une capacité d'autofinancement nette très dégradée et négative en fin de période (2023). Il n'est pas soutenable pour la CC.

Néanmoins, il pourrait être revu si la priorisation était plus étalée dans le temps.

Dans l'analyse, les Scénarii sont liés et empilés. Cette analyse est une base de réflexion et un cadre pour préparer l'avenir qui peut être modifié et adapté.

Suite à la présentation de l'analyse, le président dit que le bureau a débattu et est revenu aux priorités de la CCVM que sont les projets scolaires et périscolaires et le développement des zones d'activités.

Le président propose de revenir à une présentation avec des projets réactualisés en tenant compte des projets actuels, en cours et terminés. Il présente un tableau regroupant les projets énumérés dans le cadre du scénario 1 et l'ajout de l'extension du pôle scolaire et périscolaire à Emagny et le projet scolaire et périscolaire à Lantenne-Vertière.

Il dit que n'ont pas été pris en compte dans le cadre de l'analyse : les revenus éoliens (estimés à 70/80 K€/an), les gains de frais de fonctionnement avec le regroupement des écoles (50K€/an), les nouveaux revenus de la FPU et la remontée du CIF à compter de 2020.

Il propose de retransmettre ce tableau à la DDFIP afin que l'étude puisse être réactualisée.

Un élu dit qu'il souhaite que le tableau soit adressé en version papier afin de pouvoir reprendre les chiffres car il y a peu de marge de manœuvre fiscale.

Le président dit que dans le cadre du prochain contrat PACT avec le département de la Haute-Saône, un plan départemental des bassins d'apprentissage va être fait. Gray s'est positionné et le président souhaite qu'un projet soit positionné sur Marnay.

Un élu revient sur la présentation de l'analyse et dit que même dans le cadre du scénario 1, la CC avec les investissements programmés a une capacité d'autofinancement (CAF) négative à compter de 2020 ce qui est inquiétant car il y a peu d'investissements programmés et il n'y a pas d'autre solution que de réduire les charges de fonctionnement qui sont très importantes (ce qui est normal aussi car liées aux services à la personne). Paradoxalement, il faudrait néanmoins investir avec les taux d'emprunts en cours qui sont très bas et qui ne coutent rien.

La non intégration des projets scolaires à Lantenne-Vertière et Emagny signifie-t-elle que les projets ne sont pas soutenables ? L'investissement serait identique mais pas les couts de fonctionnement qui seraient moins importants que ceux du bassin et pourraient même baisser de 50 K€ par rapport aux dépenses actuelles.

Le président dit que les investissements programmés dans le scénario 1 et les projets sont soutenables et que la CAF ne sera pas négative.

Il est dit qu'il faut tout faire pour accélérer le développement des zones d'activités d'abord Marnay puis Ruffey-le-Château.

Il est demandé si les entreprises intéressées partiront s'il y a un décalage dans le développement des 2 zones. Il est répondu que les études se feront sur Ruffey-le-Château le temps des travaux à Marnay.

✓ **Proposition de sortie du SICTOM de Val de Saône au 1^{er} janvier 2020 :**

Afin de gérer toutes les communes de la CCVM avec le même mode de fonctionnement, pour les communes de : Bard-les-Pesmes, Bresilley, Chancey, Chaumercenne, Malans, Montagny, Motey-Besuche, le vice-président en charge des ordures ménagères propose de sortir du SICTOM du Val de Saône au 1^{er} janvier 2020 et faire un avenant avec la société C2T pour la collecte des 7 communes.

Le vice-président en charge des ordures ménagères rappelle que la CCVM avait déjà demandé à sortir du SICTOM du Val de Gray avant son intégration au SICTOM du Val de Saône.

Un élu dit qu'il a toujours été favorable à l'intégration de la totalité de la CC au SICTOM du Val de Saône mais qu'il votera pour la sortie des 7 communes de ce syndicat car la CC n'a pas de poids au sein de ce

syndicat. Il dit que le SICTOM du Val de Saône est un syndicat qui a des projets qui ne pourront être développés qu'à son échelle (et qui ne sont pas soutenable par la CCVM seule) et qu'il faudra réfléchir à y adhérer en totalité.

Sortie votée à l'unanimité

Un élu demande où en est la CC dans le choix entre les syndicats de traitement (SYBERT ou SYTEVOM)

Le vice-président dit qu'il a rencontré la présidente du SYBERT qui serait d'accord pour que la CC sorte si une étude indépendante est financée pour comparer les syndicats de traitements.

Le vice-président en charge des ordures ménagères dit qu'il a fait l'étude mais il faut que le ticket de sortie soit discuté.

Le président dit qu'il ira voir le préfet avec M. Marchal et M. Morales (vice-président au SYBERT) pour discuter du ticket de sortie.

La perte d'adhérents au SYBERT a fait monter les couts du SYBERT et une autre collectivité envisage elle aussi de quitter le SYBERT.

Il est dit que le SYBERT est un syndicat d'agglomération et non un syndicat rural adapté à la CC.

✓ **Demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité 2019 :**

Le président dit que suite à la dernière commission du contrat de ruralité, il est possible de solliciter de 40 % d'aide de l'état pour la réalisation des études de faisabilité et l'AMO pour le projet scolaire et d'accueil de loisirs à Lantenne-Vertière.

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant HT en €
AMO	66 300	Aides publiques :	38 158
Bureaux d'études	2 604	Département 25	7 840
Aléas	6 890	(10.34 %) :	
		Etat (40 %) :	30 318
		Autofinancement	37 636
TOTAUX	75 794		75 794

Il n'y a pas de question.

Voté à la majorité (3 abstentions)

✓ **Représentativité au conseil communautaire après les élections municipales de 2020 :**

Actuellement le conseil communautaire de la CCVM est composé de 57 délégués (répartition de droit commun définie par délibération en date du 21/11/2016).

M. le président propose de maintenir la répartition de droit commun. Ce qui implique un passage à 58 délégués communautaires avec 1 délégué supplémentaire pour Marnay en raison de l'augmentation de sa population.

Il n'y a pas de question.

Avis favorable pour le maintien droit commun voté à l'unanimité.

✓ **Créations de postes, accroissements temporaires et suppressions de postes :**

M. le président rappelle les projets de créations et de suppressions de postes.

- 1 poste en accroissement temporaire pour travaux de maintenance et d'entretien à 35h/semaine à compter du 18 juin en remplacement de l'agent de maintenance qui est parti et en vue des travaux d'été
- A Marnay, accroissements temporaires en adjoints d'animation en périscolaire le midi : un poste à 7,5h/semaine et un poste à 6,5h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2019

SUPPRESSIONS DE POSTES (au 01/09/2019)

grade	tps de travail	lieu
Adjoint territorial d'animation	19 h	Recologne
Adjoint territorial d'animation	13 h	Recologne
Adjoint territorial d'animation	8 h	Recologne
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	12 h	Recologne
Adjoint territorial d'animation	17 h	Marnay
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	31 h	Marnay

CREATIONS DE POSTES

grade	tps de travail	lieu
Adjoint territorial d'animation	20,5 h	Recologne
Adjoint territorial d'animation	14 h	Recologne
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	19 h	Recologne
Adjoint technique territorial	13 h	Recologne
Adjoint territorial d'animation	33 h	Marnay
Adjoint territorial d'animation	20 h	Marnay
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	8,5 h	Marnay
Adjoint territorial d'animation	2h/mois	Lavernay
Adjoint technique principal de 2ème classe	30,3 h	Marnay (crèche)

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

✓ **Convention Francas et mise à disposition des personnels**

Le Président dit que les enfants allant à l'école à Lantenne-Vertière sont accueillis le temps de midi sur le site de Corcelles-Ferrières (gestion Francas) depuis la rentrée scolaire 2018 ce qui augmente les effectifs sur ce site et implique la présence d'animateurs supplémentaires.

Les Francas ont des difficultés de recrutement de personnels et la CCVM pourrait mettre à disposition des agents.

Le Président précise que des travaux d'acoustique sont prévus sur le site de Corcelles-Ferrières.

Il est proposé de mettre à disposition des Francas sur les 2 sites restants en gestion des Francas : Mercey-le-grand (un animateur) et Corcelles-Ferrières (un animateur) des agents CCVM. Cette mise à disposition doit permettre à l'issue des délégations Francas la reprise en gestion directe de ces sites.

Voté à l'unanimité

✓ **Pack culturel avec le département de la Haute-Saône : 2^{ème} projet de manifestation et sollicitation de subventions**

Le Président dit que la 2^{ème} manifestation dans le cadre du PACK culturel est un projet présenté par l'atelier 6b : « Marnaysian Airlines » (véhicule itinérant de la compagnie) sur 2 communes de la CCVM en 3 phases : 1/rencontre des partenaires et prise de contact (mi-juillet, septembre), 2/ création collective avec stage théâtre (début octobre) et 3/ restitution sous forme de 2 spectacles tout public (mi-octobre) (200 personnes max/spectacle).

Ce projet a un cout de 8 000 € et peut être subventionné dans le cadre du Pack culturel à hauteur de 45% soit une subvention de 3 600 € et un reste à charge pour la CCVM de 4 400 €. Le dernier projet sera subventionné à hauteur de 40 % d'une dépense maximum de 10 000 €.

Il est dit qu'un spectacle a eu lieu dimanche dernier à la MARPA avec cette compagnie et qu'il a été bien mené.

Voté à l'unanimité

Le Président dit que pour les projets de la CCVM, la réactualisation du contrat PACT 70 doit se faire en septembre et celle de celui du Doubs se fera en fin d'année.

✓ **Questions diverses**

- Délégués SICTOM du Val de Saone

Un élu dit que le SICTOM du val de Saone doit modifier ses statuts en juillet et doit convoquer les délégués de la CCVM. Or, il y a eu à priori une erreur dans la nomination des délégués CCVM en nommant un délégué communautaire qui n'est pas issu d'une commune gérée par le SICTOM.

Le vice-président en charge des ordures ménagères dit qu'à priori il n'y a pas d'erreur de nomination des délégués CCVM et que les services de la préfecture ont été consultés. Il donne lecture de la réponse des services de la préfecture.

La règle (article L 5212-7) est en principe une représentation d'un EPCI par la désignation d'un délégué communautaire ou d'un conseiller municipal d'une commune membre.

Un syndicat mixte fermé peut toutefois décider dans ses statuts d'une autre règle.

Cependant, dans les statuts du SICTOM (article 6) les délégués au comité syndicat sont soit membres des CC membres, soit conseillers municipaux d'une commune membre sans autre précision, ce qui correspond bien à ce que prévoit le CGCT.

Si la personne désignée par la CCVM fait bien partie du conseil communautaire, elle peut siéger au comité syndical.

- Estivales de Saone : concerts à Mercey-le-Grand et Cugney

Dans le cadre des estivales de Saône, un concert gratuit d'un groupe canadien « les hôtesse d'hilaires » aura lieu le mardi 23 juillet à 20h30 à Mercey-le Grand.

Le maire de Mercey-le-Grand dit que l'agent de l'office de tourisme fera le relais pour la communication auprès de des communes sur cette manifestation.

Le maire de Mercey-le-Grand rappelle que les deux concerts sont financés par la CCVM et remercie la CC de permettre aux communes de bénéficier de ces concerts.

Le 2^{ème} concert dans le cadre des estivales de Saône aura lieu à Cugney.

- Point sur les travaux de la CLECT

Le président de la CLECT dit que les visites des communes seront terminées à la fin de la semaine et que la synthèse des travaux de la CLECT sera faite avant la fin du mois.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 8 juillet à Ruffey-le Château.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21h40.